

## Aménagement du Jardin du Roi aux l'îles Seychelles

Le 30 janvier 1772. Instructions de Gillot à Delaunay.

Et autre document sur ce sujet.

-----  
Deux documents :

- **Instructions de Gillot à Launay** : Chargé par Poivre de créer un jardin d'acclimatation sur la grande île des Seychelles (Mahé), Gillot y séjourna du 1 novembre 1771 au 15 février 1772, ce qui lui permit de choisir l'emplacement du jardin, et de commencer son aménagement. Il laisse à Delaunay, responsable de la petite colonie, le soin d'en poursuivre l'aménagement, et il joint à ses instructions le plan de ce jardin.
- **L'Anse Royale et le Jardin du Roi** : extrait d'un rapport de Gillot daté du 29 avril 1772, où il situe l'emplacement qu'il a choisi pour établir le jardin du Roi : *l'Anse Royale*, et il décrit les aménagements à réaliser.

\*

Gillot était arrivé à l'île Seychelle le 31 octobre 1771, sur *l'Etoile du matin* que commandait M. de la Biolière qui avait pour mission de déposer Gillot à l'île Seychelles puis de faire une mission hydrographique dans l'archipel des Amirantes.

Gillot passa de l'île Seychelle à l'île Praslin où il séjourna du 28 février au 3 mars 1772, date où il embarqua sur *la Marianne* pour retourner à l'Isle de France

=====  
[Archives Nationales. A.N. Col C/4/145.]

### Instructions de M. Gillot pour M. Delaunay [de Launay<sup>1</sup>] pour les travaux à faire à Seychelles pendant son voyage à l'Isle de France.

Je prie M. Delaunay de vouloir bien se conformer au plan ci-joint pour achever l'ouvrage au Jardin du Roi, que je n'ai pas fini, faute de temps.

Le bateau sur le plan est mouillé vis-à-vis le chemin aligné qui mène au carré défriché n°1 et de là aux cases un peu à gauche.

Les 3 autres carrés n° 2, 3 et 4 en bois debout sur le plan sont de même sur le terrain. Le terrain resté en blanc autour de ces trois carrés désigne que le bois en est ôté et coupé et que ce sont les trois carrés qu'il faut continuer de couper, tronçonner, puis les brûler tous les quatre.

La croix reste [*mot illisible*] sur le terrain, comme elle est sur le plan. M. Delaunay aura la bonté après avoir brûlé et relevé les deux carrés n°1 et 4 de plantes des bananiers à 24 pieds de distance les uns des autres en alignement autour de ces carrés, à 4 ou 6 pieds du bois qui les ferment.

Le carré n°1 sera planté, outre sa bordure de bananiers, en bananiers en quinconce, et à la distance de 3 pieds en tout sens.

Le carré n°4, outre sa bordure de bananiers, sera planté en cocotiers assez grands pour pouvoir donner de l'ombrage dans quelques mois, en quinconce, à la distance de douze pieds en tout sens.

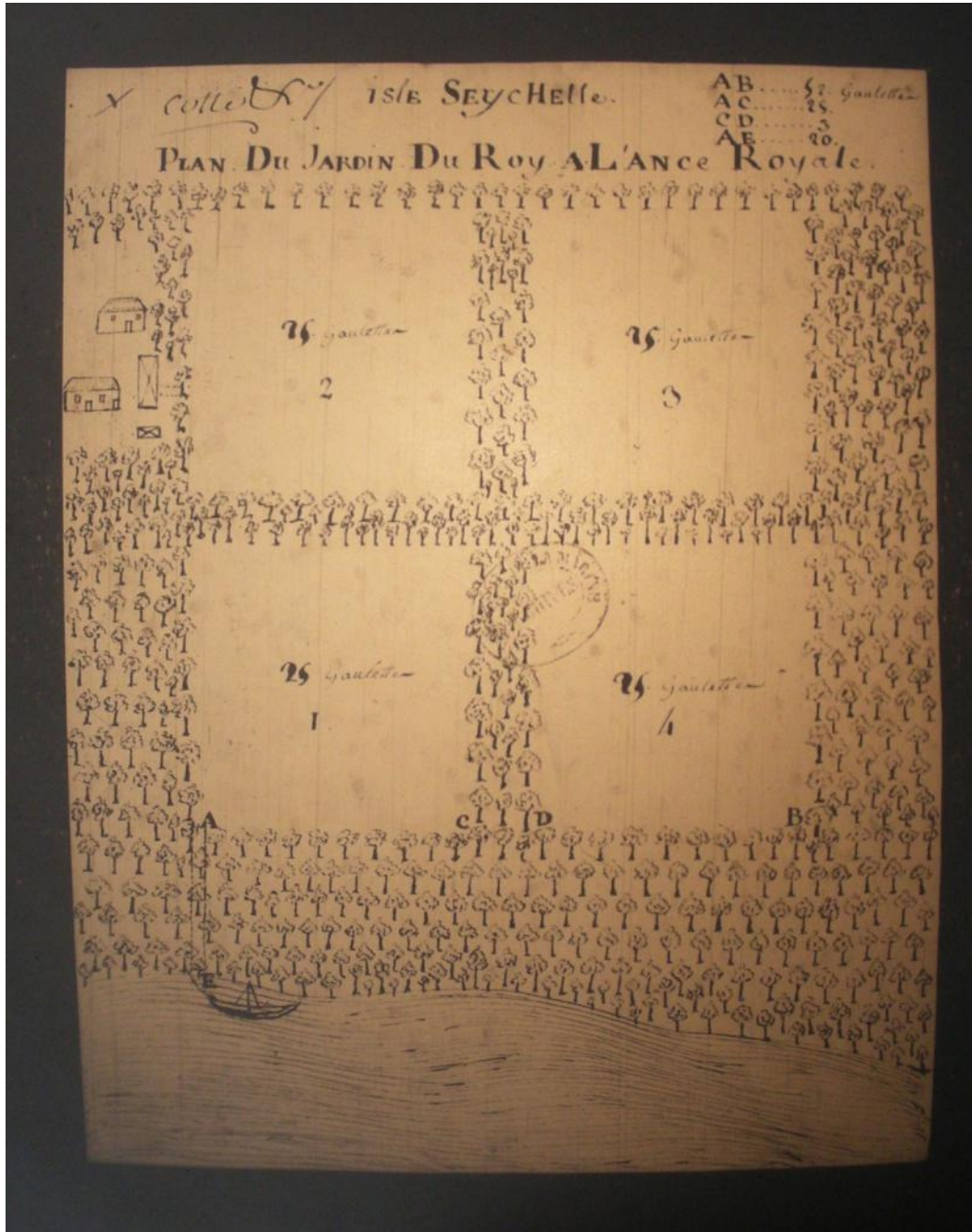
Je prie M. Delaunay de vouloir bien faire ses efforts pour que cet ouvrage soit fini pour le mois de juin, ou juillet, où on serait charmé de trouver les cocotiers et les bananiers assez en vigueur pour faire l'effet qu'on en désire.

A Ste Anne, le 30 janvier 1772.

Signé Gillot

<sup>1</sup> Jean-Charles de Launay, ancien officier des troupes de l'Inde. Un dossier aux A.N. COL E 261

\*



## L'Anse Royale et le Jardin du Roi

Document référencé : Seychelles Archives. A/3.1/ et daté du 29 avril 1772. L'extrait ci-dessous a été reproduit par Madeleine Ly-Tio-Fane dans *The triumph of Jean-Nicolas Céré*, p.32, note 2.

-----  
*Précis des observations et opérations faites sur l'Isle Seichelles depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1771 jusqu'au 15 février 1772, et sur l'Isle Praslin depuis le 28 février jusqu'au 3 mars 1772 par Monsieur Gillot l'aîné que le gouvernement de l'Isle de France voulut bien charger de cette mission le 16 octobre 1771.*

[ ...]

La partie du sud-sud-est environ est celle choisie pour le Jardin du Roy ; elle peut avoir une lieue et plus, de largeur et près d'une de profondeur. La terre y est noire et profonde, le fond est de terre sablée. Elle a un très grand marais praticable partout et deux belles rivières. Dans la profondeur de ce jardin est une belle colline large et douce qui conduit à un platier bien boisé à qui je donne plus de deux lieues de circuit dont la terre est excellente et assez bien arrosée. Cette anse est nommée l'Anse Royale et a dans son rescif une très belle passe et un barachouas à l'abry des vents de nord-ouest.

[ ...]

Le Jardin du Roy est situé à l'Anse Royale, il a une surface quarée de cinquante deux gaulettes de quinze pieds, chaque ; cette surface est divisée en quatre quarés de vingt cinq gaulettes, chacun, avec un interval, entre chaque, de deux gaulettes d'épaisseur en bois de bout en forme de croix. Deux de ces quarrés seront défrichés, à la réserve des bois à l'écorce molle, à la distance de vingt pieds ; les deux autres seront défrichés en entier. Tous les quarés seront plantés en bananiers tout au tour sur un rang seulement ; le premier sera planté en bananiers à la distance de quinze pieds en quinquonce, et le second en cocotiers à la même distance également en quinquonce, le troisième en nourouc ou bois d'épine aussi en quinquonce et le quatrième son rang en bananiers seulement tout au tour. Tout cet ouvrage sera fait, comme il est annoncé, pour les mois de jeuin et juillet.

\* \* \*